

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d’Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <hr/> <p><b><u>PROCES VERBAL DU</u></b> <b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Procès-Verbal n°: P.V. – 003-2026</b></p> <p><b>Du : 21 avril 2026</b></p> <p><b>Convocation</b> Date : 15 avril 2026 Affichée le : 15 avril 2026</p> <p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 11 Pouvoir : 03</p>
---	--

L’an deux mille vingt-six, le vingt et un avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Conseillères municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal, donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet,  
Madame Sophie Papon, Conseillère municipale, donne pouvoir à Monsieur Thierry Vincent,  
Madame Malvina Boquet, Conseillère municipale, donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**A - Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance, dans l’ordre du tableau.

Monsieur le Maire propose Monsieur Thierry Vincent, qui accepte.

Le Conseil Municipal désigne, **à l’unanimité**, Monsieur Thierry Vincent, comme secrétaire de séance.

**B - Information sur les délégations des Elus :**

Monsieur Le Maire rappelle l'ordre d'installation des élus et informe des délégations de chacun des Conseillers :

Nom	Fonction	Délégation
DAGONET Didier	Maire	
VINCENT Thierry	Premier Adjoint	En charge du personnel communal, de la vie associative et des animations
OGER Isabelle	Deuxième Adjointe	En charge de la jeunesse, des seniors et les affaires générales
MONTEIRO Michel	Troisième Adjoint	En charge de la gestion des bâtiments communaux et de la voirie
GOURDY Bernard	Conseiller Municipal	En charge du numérique
GLANDIERES Patrice	Conseiller Municipal	En charge des finances
PAPON Sophie	Conseillère Municipale	En soutien pour l'action éducative
BRUN Béatrice	Conseillère Municipale	En charge de la gestion de la collecte des déchets et du développement durable
ROUAULT Jean-Baptiste	Conseiller Municipal	En charge de la communication
BOQUET Malvina	Conseillère Municipale	En soutien pour la jeunesse
AUGER Morgane	Conseillère Municipale	En soutien du pour les affaires générales et des personnes âgées

Il souligne aussi l'importance du rôle des délégués au sein des différents syndicats pour lesquels ils vont représenter le Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande à chaque délégué de faire parvenir au secrétariat de la Mairie les comptes rendus des réunions des syndicats et de lui faire un résumé des points qui ont été abordé lors de ces réunions.

**029 - 2026 : Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2026**

Monsieur le Maire demande si les élus ont bien pris connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2026 et s'il y a des observations.

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2026.

**030 - 2026 : Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026**

Monsieur le Maire demande si les élus ont bien pris connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026 et s'il y a des observations.

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

**031 - 2026 : Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

**002-2026 du 10/03/2026 Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Passerelles de Télérelève et la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Relais pour le Télérelève**

Il a été décidé de signer une convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Passerelles de Télérelève et la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de Relais pour le Télérelève, avec la société BIRDZ.

La mise en place de passerelles et d'un relais qui participent à l'accomplissement du service public de distribution d'eau.

L'opérateur s'acquittera de la redevance pour l'occupation du domaine d'un montant forfaitaire d'un euro net par passerelles et de dix euros nets pour le relais.

**003-2026 du 10/03/2026 Convention de partenariat 2026 avec l'IFAC du Val d'Oise pour la mise en place d'un lieu d'Accueil Enfants Parents sur la commune de Béthemont-la-Forêt**

Il a été décidé de signer une convention de partenariat avec l'IFAC du Val d'Oise pour la mise en place d'un lieu d'Accueil Enfants Parents sur la commune de Béthemont-la-Forêt

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et Trois Forêts (CCVO3F) sollicite l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise (IFAC) pour la mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) intercommunal sur la commune de Béthemont-la-Forêt,

La prestation fournie par l'IFAC pour cette action comprend :

- L'accueil des familles et des enfants dans le cadre défini du LAEP,
- La préparation, l'installation, le rangement et la désinfection du matériel lié à ces temps collectifs d'accueil,
- L'administratif lié à la gestion du LAEP,
- La rédaction et le rendu des bilans CAF,
- La collaboration avec les partenaires institutionnels,
- La tenue des réunions de supervision pour les accueillantes,

Le LAEP se déroulera tous les mercredis de 8h30 à 11h30, avec un accueil du public de 9h00 à 11h00 (hors vacances scolaires) du 01 janvier au 31 décembre 2026

La CCVO3F règlera à l'IFAC Val d'Oise la somme de 11 790.16 € T.T.C. pour la gestion du LAEP intercommunal situé sur la commune de Béthemont-la-Forêt.

La commune de Béthemont-la-Forêt met a disposition a titre gratuit les locaux de la salle de motricité de la maternelle.

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte**, des décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**032 - 2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Monsieur Patrice Glandières présente le Compte Financier Unique concernant le budget de la commune de Béthemont-la-Forêt pour l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au Compte Administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion.

### Les éléments Financiers clés de l'année 2025

- En Fonctionnement, un résultat positif de + 46.695€ (dont 484.041 de recettes vs 437.345 de dépenses) vs + 8.503 € en 2024 (468.992 de recettes, 459.789 de dépenses) ;
- En investissement, un résultat positif de + 96.323 € (dont 250.512 de recettes et 154.189 de dépenses) vs un résultat négatif de - 71.519 € (dont 409.020 de recettes et 480.539 de dépenses) en 2024 :
  - Une année où nous avons pu renforcer notre trésorerie de + 143.018 € sur l'exercice 2025) conformément au budget présenté qui mettait un frein sur les dépenses d'investissement.
  - Des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées (en baisse vs 2024).
- En ajoutant les excédents cumulés existants à fin 2024 (+ 67.347€), nous finissons l'année 2025 avec un excédent cumulé de + 203.165 €.

### Extrait compte financier unique -M57- Année 2025

Commune de BETHEMONT - COMMUNE BETHEMONT LA FORET - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	427 875,27	670 826,79	1 098 702,06
	Recettes réalisées (1)	B	250 511,88	484 040,67	734 552,55
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	454 232,86	711 815,91	1 166 048,77
	Dépenses réalisées (1)	E	154 188,70	437 345,24	591 533,94
	Restes à réaliser	F	7 200,00	0,00	7 200,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	96 323,18	46 695,43	143 018,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	26 357,59	40 989,12	67 346,71
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	122 680,77	87 684,55	210 365,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 200,00	0,00	-7 200,00
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent /déficit	G + H + I	115 480,77	87 684,55	203 165,32

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

**Approuve,** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 tel qu'il lui est présenté,

**Donne,** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**033 - 2026 : Intégration du résultat de fonctionnement transféré pour donner suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts a délibéré le 11 avril 2019 en faveur de la dissolution dudit syndicat, le conseil municipal de Béthemont-la-Forêt a délibéré le 10 septembre 2020 pour approuver cette dissolution.

Le 8 septembre 2025, le préfet du Val d'Oise a signé un arrêté pour la clôture des comptes du Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts.

Le 25 septembre 2025 le conseil municipal de Béthemont-la-Forêt a délibéré pour approuver la liquidation des comptes et approuvé la répartition au prorata de la population pour la somme de 1 032.06 €.

Aujourd'hui il est proposé de délibérer pour acter la quote-part qui revient à la commune de de Béthemont-la-Forêt soit 29.10 €. Cette somme sera à inscrire au budget primitif 2026 de la commune en recette de fonctionnement au chapitre 002.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, l'intégration au budget principal M57 de la quote-part de résultat de fonctionnement transférée par le Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts, pour un montant de 29.19 €

**034 - 2026 : Affectation des résultats**

Monsieur Patrice Glandières rappelle que l'assemblée délibérante vote le Compte Financier Unique de l'exercice comptable clos, constate les résultats, puis décide de leur affectation. Celle-ci doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents et ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire d'investissement en réserve.

Il est rappelé que le Compte Financier Unique 2025, voté précédemment présente un excédent de fonctionnement de 87 684.55 €, et un excédent d'investissement cumulé de 122 680.77 € qu'il convient d'affecter sur l'exercice 2026.

Enfin, la commune doit intégrer à son budget primitif 2026 la somme de 29.19 € à la suite de la dissolution et au transfert du résultat de fonctionnement du Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêts.

Pour couvrir en partie les besoins de financement de la commune pour l'année 2026, il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de 47 684.55 € et 29.19 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté, d'inscrire en excédent de fonctionnement capitalisés au 1068 la somme de 40 000.00 € et de reporter la somme de 122 680.77 € au chapitre 001 excédents d'investissement.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, l'affectation de résultats comme tel :

- ✓ L'inscription de 47 684.55 € et 29.19 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reportés,
- ✓ L'inscription de 40 000.00 € à l'article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés,
- ✓ L'inscription de 122 680.77 € au chapitre 001 excédent d'investissement reportés,

**035 - 2026 : Approbation du Budget Primitif 2026**

Monsieur Glandières présente le budget primitif 2026.

Contexte et enjeux pour l'année 2026

**Fonctionnement :**

Les dotations de l'état vont continuer à diminuer (déficit budgétaire de l'état).

=> Voir évolution des recettes sur solde suivant.

Baisse des frais de personnel (Atsem transférée sur le budget du Sires en sept 2025) et stabilisation des autres frais de fonctionnement dont la contribution au Sires.

Mise en place d'une enveloppe de sécurité sur les charges à caractère général.

=> Cette enveloppe permettra si nécessaire d'ajuster le budget de fonctionnement lors d'une prochaine DM.

**Investissement :**

Remboursement du solde de l'emprunt court terme (320.000 €) contracté pour les travaux de voirie en affectant la recette de la vente du terrain communal pour 200.000 € (=> impact 120 k€).

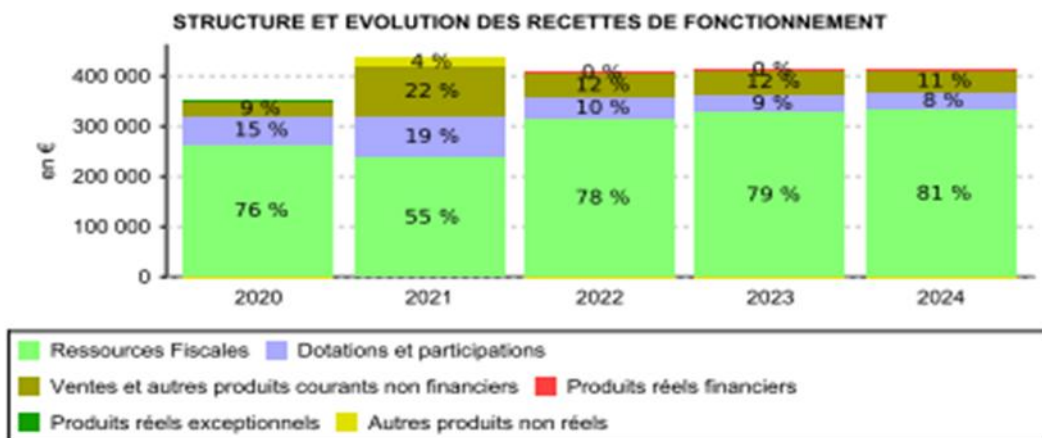
Après ce remboursement, subsistera un unique emprunt de 56.000 €

Des investissements prévus à hauteur de 130k€, dont 49k€ d'honoraires et 81k€ sur divers travaux (détails sur slide suivante).

Evolution des recettes de la commune

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources fiscales	266 271	240 165	317 426	328 978	334 729	1,7%	25,7%
Dotations et participations	54 164	81 324	41 171	35 914	35 082	-2,3%	-35,2%
Ventes et autres produits courants non financiers	31 425	98 600	49 394	40 394	43 651	-11,6%	38,9%
Produits réels financiers	0	10	12	22	24	9,1%	*
Produits réels exceptionnels	53	226	0	0	0	*	-100,0%

	2025	Rappel 2015	Evolution 2015 / 2025
<b>Ressources Fiscales</b>	339 819	242 603	+40.07%
<b>Dotations et participation</b>	33 412	66 908	-50.01%
<b>Ventes et autres produits courants non financiers</b>	57 191	44 264	
<b>Produits réels financiers</b>	24		

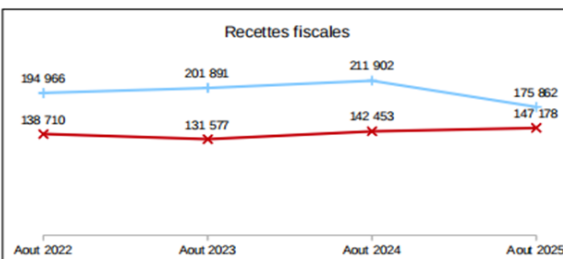
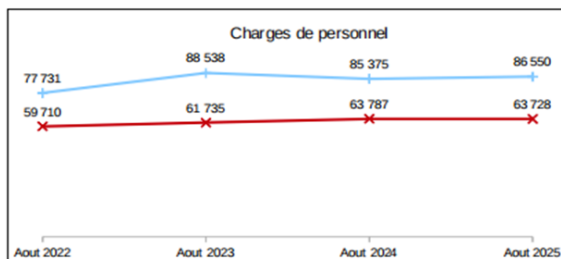
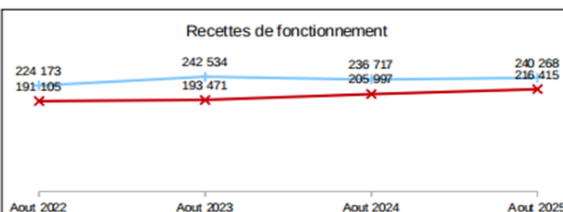
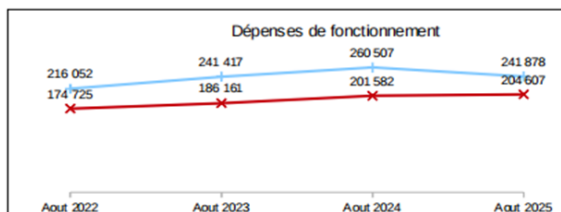


Focus sur l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

### FOCUS SUR LE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

#### RECETTES



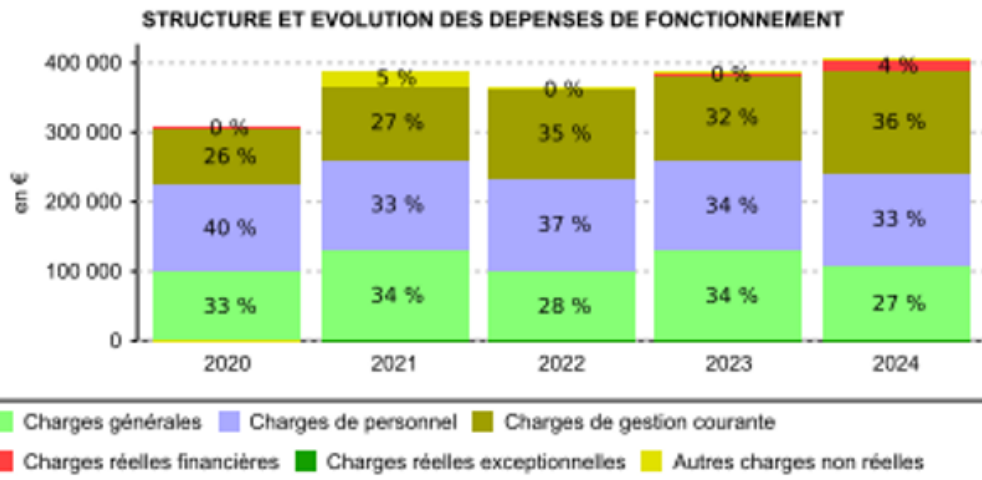
—+— BETHEMONT     
 —x— B-Communes de 250 à 499 habitants

## Dépenses de fonctionnement

Globalement, malgré une enveloppe allouée sur les charges générales, une très légère progression des dépenses (+26k vs 2025 hors virt à la section d'investissement)

	Année 2025			Année 2026	
	BP + DM	Réalisé	en %	BP 2026	en %
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Charges à caractère général	185.144,83	124.773,42	28,53%	156.477,94	30,31%
Charges de personnel et frais assimilés	142.800,00	126.635,64	28,96%	115.850,00	22,44%
Atténuations de produits	53.200,00	53.169,00	12,16%	53.200,00	10,30%
Virement à la sect°	180.000,00	0,00	0,00%	52.380,00	10,15%
Autres charges de gestion	133.671,08	123.796,31	28,31%	128.351,80	24,86%
Charges financières	17.000,00	8.970,87	2,05%	10.000,00	1,94%
Dotations aux amortissements, aux dépréciation	0,00	0,00		0,00	
<b>DEPENSES FONCT</b>	<b>711.815,91</b>	<b>437.345,24</b>	<b>100%</b>	<b>516.259,74</b>	<b>100%</b>

énergie (électricité, chauffage) 32 k  
 entretien réparation terrains 40 k  
 entretien réparation voiries 20 k  
 relations publiques 9 k  
 contributions syndicats 85 k dont Sires 77k  
 indemnités élus 31,5 k  
 subventions assos 4 k



## Recettes de fonctionnement

	Année 2025			Année 2026	
	BP + DM	Réalisé	en %	BP 2026	en %
Résultat de fonctionnement reporté	40.989,12	0,00		47.713,74	9,24%
Produits des services du domaine et ventes dive	46.413,85	56.457,20	11,66%	9.230,00	1,79%
Impôts et taxes	28.174,00	28.174,00	5,82%	25.000,00	4,84%
Fiscalité locale	360.079,00	364.786,00	75,36%	398.444,00	77,18%
Dotations et participations	34.139,94	33.411,70	6,90%	31.651,00	6,13%
Autres produits de gestion	2.000,00	734,39	0,15%	4.201,00	0,81%
Produits financiers	20,00	22,00	0,00%	20,00	0,00%
Produits spécifique	200.000,00	455,38	0,09%	0,00	
<b>RECETTES FONCT</b>	<b>711.815,91</b>	<b>484.040,67</b>	<b>100%</b>	<b>516.259,74</b>	<b>100%</b>
<b>DEPENSES FONCT</b>	<b>711.815,91</b>	<b>437.345,24</b>		<b>516.259,74</b>	

Plus de refacturation au Sires, transfert Atsem

Droits de mutation

Taxe foncière 248 k  
Taxe habitation 14 k  
Autres contributions 78 k  
Autres taxes 57 k

## Détail budget investissement 2026

## INVESTISSEMENTS

	Dépenses			Recettes		
	RAR 2025	BP 2026	RAR+BP	RAR 2025	BP 2026	RAR+BP
Rembt emprunt 320k						
13 Subvention d'invest			0	001 Solde d'exécution invest reporté	122 681	122 681
16 Emprunts & dettes		325 870	325 870	021 Virement de la section de fonct	52 380	52 380
Etude terrain communal 32k + divers 10k	7 200	42 100	49 300	024 Produits cession immobilisation	200 000	200 000
20 Immobilisations incorporelles				10 Dotations, fonds divers	53 150	53 150
Terrain Perruches 20k Passage LED 33k Réfection cour école 20k Travaux de voirie 10k		81 441	81 441	13 Subventions d'investissement	28 400	28 400
21 Immobilisations corporelles						
Total	7 200	449 411	456 611	Total	0	456 611

Cession terrain

Excédent fonct capitalisé + FCTVA

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Adopte, le Budget Primitif 2026 tel que présenté :

<b>Fonctionnement :</b>			
<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>011 Charges à caractère général</b>	156 477.94 €	<b>002 Résultat reporté</b>	47 713.74 €
<b>012 Charges de personnel</b>	115 850.00 €	<b>70 Produits de service</b>	9 230.00 €
<b>014 Atténuations de produits</b>	53 200.00 €	<b>73 Impôts et Taxes</b>	25 000.00 €
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	52 380.00 €	<b>731 Fiscalité locale</b>	398 444.00 €
<b>65 Autres charges de gestion</b>	128 351.80 €	<b>74 Dotations et participations</b>	31 651.00 €
<b>66 Charges financières</b>	10 000.00 €	<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	4 201.00 €
		<b>76 Produits financiers</b>	20.00 €
<b>Total de la section</b>	<b>516 259.74 €</b>	<b>Total de la section</b>	<b>516 259.74 €</b>

<b>Investissement :</b>							
<b>Dépenses :</b>				<b>Recettes :</b>			
	<b>RAR</b>	<b>BP 2025</b>	<b>RAR + BP</b>		<b>RAR</b>	<b>BP 2025</b>	<b>RAR + BP</b>
<b>13 Subvention d'invest.</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	<b>001 Solde d'exécution de la section d'invest.</b>	0.00 €	122 680.70 €	122 680.70 €
<b>16 Emprunts et dettes</b>	0.00 €	325 870.00 €	325 870.00 €	<b>021 Virement de la section de fonct.</b>	0.00 €	52 380.00 €	52 380.00 €
<b>20 Immobilisat. incorporelles</b>	7 200.00 €	42 100.00 €	49 300.00 €	<b>024 Produit de cession d'immobilisation</b>	0.00 €	200 000.00 €	200 000.00 €
<b>21 Immobilisat. corporelles</b>	0.00 €	81 440.70 €	81 440.70 €	<b>10 Dotations fonds divers</b>	0.00 €	53 150.00 €	53 150.00 €
				<b>13 subventions d'invest.</b>	0.00 €	28 400.00 €	28 400.00 €
<b>Total de la section</b>	<b>7 200 €</b>	<b>449 410.70 €</b>	<b>456 610.70 €</b>	<b>Total de la section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>456 610.70 €</b>	<b>456 610.70 €</b>

Soit, un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 972 870.44 €.

### **036 - 2026 : Vote des taux d'imposition 2026**

En préalable, Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle que dans la loi de finance 2025 les bases fiscales ont augmenté de 1.8 %.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux de la Taxe Foncière bâtie et non bâtie pour l'année 2025. Pour rappel, ces taux sont de 35.35 % pour la Taxe Foncière bâtie et de 124.84 % pour la Taxe Foncière non bâtie.

Concernant la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires, il est proposé de reconduire le taux des années précédentes qui était de 17.20 %.

La recette fiscale attendue sera de 260 783 €.

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Adopte**, les taux d'imposition locale pour l'année 2026 comme suit :

	Base prévisionnelles 2026	Taux votés en 2026	Produit correspondant pour 2026
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	673 300	35.35	238 012 €
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	7 800	124.84	9 738 €
<b>Taxe d'habitation</b>	84 100	17.20	14 465 €
<b>Total</b>			<b>262 215 €</b>

#### **037-2026 : Participations financières aux syndicats au titre de l'année 2026**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que chaque année une ligne de crédit est ouverte pour financer les syndicats ainsi que les organismes publics dont la commune est adhérente.

A la vue des éléments que ces organismes nous ont fournis, il est proposé au Conseil municipal de financer les organismes suivants : Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry ; Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains ; Syndicat Mixte Oise Pays de France.

	Montant
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIREs)	80 621.55 €
Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)	308.29 €
Syndicat Mixte Oise Pays de France	1 254.00 €

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, le tableau des participations aux syndicats pour l'année 2026 comme suit :

	Montant
Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIREs)	77 295.89 €
Syndicat Mixte Oise Pays de France	1 291.00 €

**Autorise**, Monsieur le Maire à réaliser les mandats correspondant à cette délibération,

**Dit**, que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 65568 du budget 2026,

**038 - 2026 : Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année une ligne de crédit est ouverte pour financer les associations qui en font la demande.

A la vue des éléments que ces organismes nous ont fournis il est proposé au Conseil municipal de financer les organismes suivants :

Association	Montant
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Comité des fêtes de Béthemont-la-Forêt	3 000,00 €
Association les Chemins de la Musique	200.00 €
Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)	50.00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	100.00 €
<b>Total au 65748</b>	<b>3 450.00 €</b>
Union des Maires du Val d'Oise	92.62 €
AMF	77.00 €
A M I F	38.73 €
I.F.A.C	50.00 €
Mission Locale	237.85 €
<b>Total au 6281</b>	<b>496.20 €</b>

Pour un montant total de 3 946.20 €.

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Monsieur Thierry Vincent ne prend pas part au vote pour la subvention du Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, le tableau des subventions aux associations pour l'année 2026 comme suit :

Association	Montant	Imputation de la dépense
Union départementale des Sapeurs-Pompiers	150.00 €	65748
Comité des fêtes de Béthemont-la-Forêt	3 000,00 €	65748
Association les Chemins de la Musique	200.00 €	65748
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	150.00 €	65748
Union des Maires du Val d'Oise	200.00 €	6281
AMF	77.00 €	6281
A M I F	40.30 €	6281
I.F.A.C	50.00 €	6281
Mission Locale	186.86 €	6281

**Autorise**, Monsieur le Maire à réaliser les mandats correspondant à cette délibération,

**Dit**, que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 65748 et 6281 du budget 2026,

**039 - 2026 : Instauration d'une participation financière pour la sortie des aînés 2026**

Monsieur le Maire rappelle que cette année les membres du CCAS ont programmé une sortie des aînés le mercredi 10 juin avec pour destination le village de GERBEROY.

Aussi, comme chaque année il est proposé au Conseil Municipal de définir le montant de la participation à cette sortie, Monsieur le Maire propose que cette participation soit de 15.00 € pour les personnes de 65 ans et plus et de 20.00 € pour les personnes de Moins de 65 ans,

Tel est l'objet de cette délibération.

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Fixe**, la participation financière pour la sortie des aînés 2026, comme tels :

- personne de 65 ans et plus : 15.00€,
- personne de Moins de 65 ans 20.00€,

**Dit**, que les recettes seront imputées à l'article 70688 « Autres prestations de services »

**Dit**, que cette délibération sera transmise à Monsieur le préfet et Madame le Trésorier Payeur.

**040 - 2026 : Mise en vente d'un bien sise allée des Châtaigniers**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Décide**, l'aliénation de l'immeuble situé face au 5 bis allée des Châtaigniers, lot n°1 appartenant au domaine privé communal,

**Approuve**, la vente du bien immobilier situé face au 5 bis allée des Châtaigniers cadastré lot n°1 d'une contenance de 592 m<sup>2</sup> pour un prix de 200 000.00 € deux cent mille Euros,

**Autorise**, Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les actes se rapportant à cette mise en vente,

**041 - 2026 : Demande de subvention pour les travaux dans le cadre de la dotation d'Équipement des territoires Ruraux au titre de l'année 2026.**

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, les travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, rue de la Croix Frileuse, rue de la Pierre aux Loups, ruelle du Pressoir et Chemin des Clos,

**Approuve**, le plan de financement comme tel :

- coût prévisionnel de l'opération :	33 732.00 € TTC
- subvention DETR 2026 :	17 709.30 €
- subvention SDEVO :	6 200.00 €
- Part communal avant récupération F.C.T.V.A :	9 822.70 €

**Autorise**, le Maire à faire la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2026, et à signer tout acte afférent,

**Dit**, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 de la Commune,

**S'engage**, à prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention et le taux réellement attribué,

**C - Questions diverses**

- a) Concernant l'avancement du dossier assainissement.  
Le SIARE a obtenu un retour de plus de 80% des conventions des administrés des communes de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry, ce qui signifie que nous allons pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau.  
Le SIARE annonce un début des travaux de raccordement des bâtiments privés au réseau de collecte des eaux usées pour le mois de juillet.
- b) Point sur l'étude de l'aménagement du terrain communal en partenariat avec le SIARE.  
Une réunion est programmée le mercredi 6 mai pour une restitution par le bureau d'étude Artelia de la phase esquisse.
- c) Projet de construction au 19 rue de la Vieille France. Le promoteur vient d'acquérir les terrains, le bornage est en cours, et le promoteur prépare la plaquette promotionnelle.  
Une réunion avec le promoteur devrait être organisée prochainement pour préparer ce chantier.
- d) Point sur le projet Guebet d'implantation de tunnel plastique pour la production de fraises situé en bas de la rue des Petits Pavés.  
Un nouveau dossier vient d'être déposé en Mairie, celui-ci est en instruction.  
Monsieur le Maire essaie d'organiser une réunion avec les services de la Préfecture pour faire un point sur ce dossier.

- e) Point d'avancement sur la réalisation du cheminement vélo porté par la CCVO3F  
Une réunion est prévue le jeudi 23 avril avec la commune de Chauvry, le bureau d'étude et l'entreprise pour planifier la fin des travaux.
- f) Point sur les terrains des Perruches.  
Pour rappel ces terrains sont situés à la limite des communes de Chauvry et Béthemont-la-Forêt à proximité du RD 44, ils sont répertoriés au P.L.U pour leur caractère remarquable. Ces terrains appartenaient à Monsieur Terray, la succession souhaite vendre ces terrains.  
Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipale étudie la possibilité d'acquérir ces terrains.  
Aussi, une réunion sera programmée prochainement entre le Département et le PNR Oise Pays de France pour étudier la possibilité d'inscrire ces terrains en Espace Naturel Sensible, le financement de l'acquisition des terrains, et surtout le mode de fonctionnement envisagé pour l'entretien et la valorisation de ceux-ci.
- g) Monsieur le Maire informe les élus des dates à retenir :
- Dimanche 31 mai après-midi le Loto du Comité des Fêtes
  - Dimanche 31 mai rando pédestre et vélo de la CCVO3F au port de l'Isle Adam
  - Dimanche 7 juin à 16h00 concert de Gospel à l'église
  - Mercredi 10 juin sortie des aînés à Gerberoy
  - Dimanche 14 juin cross des pompiers du département le matin sur le terrain communal
  - Dimanche 21 juin une animation musicale en forêt et à l'église organisée par l'association à travers chant
  - Samedi 27 juin les feux de la Saint Jean
  - Les 12 et 13 septembre Béthemont en Fête
  - Dimanche 11 octobre Fête de la campagne au château de Mery sur Oise

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 22h40**

Monsieur Thierry Vincent,

Secrétaire de séance,